

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

RAPPORT ANNUEL
2014-2015



Ontario

Société ontarienne de
financement de la croissance

www.ontario.ca/sofc

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC)

a été constituée en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* et lancée le 27 février 2009. Sa principale activité consiste à gérer la participation de la province de l'Ontario (la province) dans le Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) et le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF), ainsi qu'à gérer et à administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE). La SOFC est une entreprise opérationnelle qui relève du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le ministère).

1	À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE	16	États des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé
3	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	17	États des gains et des pertes de réévaluation
5	RAPPORT DE GESTION	17	États de l'évolution de l'actif net
5	Les marchés de capital-risque en 2014	18	États des flux de trésorerie
6	Activités d'exploitation et résultats obtenus	19	Notes complémentaires aux états financiers
6	Fonds ontarien de capital-risque	33	GOUVERNANCE
7	Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	33	Aperçu
10	Northleaf Venture Catalyst Fund	33	Rôles et responsabilités
11	Activités de l'écosystème du capital de risque ontarien	34	Exigences concernant la préparation des rapports financiers
12	ÉTATS FINANCIERS	34	Contrôles internes
12	Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers	35	Activités
14	Rapport de l'auditeur indépendant	36	MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
15	États de la situation financière	39	POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES
		40	PERSPECTIVES POUR 2015-2016
		DC	COORDONNÉES

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) a été constituée en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* et lancée le 27 février 2009. Sa principale activité consiste à gérer la participation de la province de l'Ontario (la province) dans le Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) et le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF), ainsi qu'à gérer et à administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE). La SOFC est une entreprise opérationnelle qui relève du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le ministère).

Le FOCR, qui dispose d'un budget de 205 millions de dollars, est une société en commandite constituée par la province et des investisseurs institutionnels de premier plan. Le FOCR a été établi dans le but d'investir principalement dans des fonds d'actions de croissance et des fonds de capital-risque établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des sociétés innovantes à fort potentiel. La province a consenti 90 millions de dollars, tandis que le reste du financement provient des institutions partenaires.

Le NVCF est une société en commandite constituée par la province, le gouvernement du Canada (le gouvernement fédéral), des

investisseurs clés du secteur privé et de grandes banques canadiennes. Le NVCF investit principalement dans des fonds de capital-risque et d'actions de croissance canadiens, et effectue des co-investissements directs dans des sociétés canadiennes innovantes. Au 31 mars 2015, le NVCF avait réussi à recueillir 233,5 millions de dollars, l'objectif étant d'atteindre une clôture financière entièrement souscrite de 300 millions de dollars¹.

Le FOCR et le NVCF sont structurés comme des fonds de fonds, qui ont aussi la capacité d'effectuer des co-investissements directs dans des sociétés innovantes à fort potentiel. Les deux fonds sont gérés par Northleaf Capital Partners. Leur but est de générer des rendements supérieurs pour les principaux investisseurs et d'encourager ainsi des investisseurs institutionnels à investir des montants plus élevés dans la catégorie d'actifs en plus d'augmenter l'effectif des gestionnaires de fonds les plus performants dans leur catégorie. Le FOCR et le NVCF ont pour mission d'attirer l'attention des milieux mondiaux de l'investissement et de gagner la confiance des investisseurs envers les fonds émergents de classe mondiale et les technologies mises au point en Ontario. Le but ultime de ces fonds de fonds est en fait d'appuyer l'innovation dans la province, d'accroître les rendements

¹ L'Ontario et le gouvernement du Canada se sont engagés à verser ensemble 1 \$ pour chaque somme de 2 \$ consentie par des investisseurs du secteur privé, jusqu'à concurrence d'un montant maximal respectif de 50 millions de dollars.

à long terme du capital de risque en tant que catégorie d'actif, et de contribuer à la création en Ontario d'une industrie du capital de risque rentable, autosuffisante et apte à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

Par l'entremise du FODTE, la SOFC réalise, en partenariat avec des co-investisseurs admissibles, des investissements directs dans des sociétés de technologies émergentes en démarrage, actives dans les trois secteurs suivants : les technologies propres, les sciences de la vie et les technologies de pointe en santé, médias numériques et technologies de l'information et des communications. Le fonds est un programme d'investissement discrétionnaire restrictif, axé sur des investissements directs en capitaux propres ou en quasi-capitaux propres dans des sociétés établies en Ontario. Les gains en capital nets tirés de ses investissements doivent être réinvestis. Conformément à la directive du ministère de mai 2012, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés, mais uniquement dans celles qui font déjà partie de son portefeuille, s'il y a lieu.

Le mandat de la SOFC lui permet aussi d'investir dans d'autres fonds de capital-risque gérés par des gestionnaires de fonds du secteur privé et ayant pour but de favoriser la création, en Ontario et ailleurs au Canada, d'une industrie du capital-risque apte à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous avons le plaisir de présenter le rapport annuel 2014-2015 de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC), qui souligne les progrès réalisés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015.

La SOFC poursuit sa mission qui consiste à jouer un rôle important dans le développement d'une industrie du capital-risque durable en Ontario dans le but ultime de renforcer l'économie et de créer des emplois en Ontario. Elle permet aux entreprises ontariennes d'accéder aux capitaux dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion, atteindre leur plein potentiel économique et soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

Le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) a contribué à la mise sur pied de neuf fonds de capital-risque établis en Ontario ou axés sur l'Ontario, leur donnant une solide assise de départ afin de mobiliser des capitaux supplémentaires pour aider des entreprises ontariennes. En outre, le FOCR a effectué sept investissements directs dans des entreprises ontariennes prospères, dont Shopify Inc. Les capitaux investis à ce jour par le FOCR dans des sociétés établies en Ontario ou axées sur l'Ontario totalisent plus d'un milliard de dollars. Plus important encore, grâce à notre approche axée sur les marchés, nous avons gagné la

confiance de nos partenaires institutionnels qui se sont remis à investir dans des sociétés en démarrage.

Par l'intermédiaire du Fonds de développement des technologies émergentes (FODTE), la SOFC investit aux côtés de co-investisseurs qualifiés dans des sociétés émergentes des trois secteurs de la technologie désignés, afin de leur permettre d'accéder à du capital de risque. Conformément à la directive de mai 2012, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés, mais uniquement dans celles qui font déjà partie de son portefeuille, s'il y a lieu. À ce jour, le FODTE a consenti des investissements totalisant environ 88 millions de dollars à 27 sociétés ontariennes et obtenu des investissements supplémentaires de 222 millions de dollars de tierces parties.

En janvier 2014, le Northleaf Venture Catalyst Fund (NVCF) était le premier fonds de fonds à être lancé en vertu du Plan d'action pour le capital de risque fédéral et s'appuie sur la réussite du modèle du FOCR, qui a gagné la confiance de nos partenaires investisseurs. Au 31 mars 2015, le NVCF (1) a réussi à recueillir 233,5 millions de dollars, l'objectif étant d'atteindre une clôture financière entièrement souscrite de 300 millions de dollars, et (2) a consenti 150,5 millions de dollars à des fonds

de capital de risque et sociétés établis au Canada et en Ontario. Le NVCF renforce la position de la province à titre de chef de file nord-américain du secteur du capital du risque en attirant des investissements en Ontario et en aidant les entreprises à soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

L'accès au capital est essentiel pour appuyer la croissance de nouvelles entreprises innovantes et les transformer en société de moyenne et grande taille. En règle générale, les fonds de capital-risque parrainés par le gouvernement sont la preuve que la stratégie de détenir une participation en capital de concert avec des investisseurs institutionnels du secteur privé porte ses fruits. Cette diversification du portefeuille au moyen d'un nombre de fonds ou d'entreprises suffisant pour atténuer les risques financiers confère à la province une méthode axée sur les marchés qui lui permet de développer des sociétés à fort potentiel et de mieux profiter des retombées économiques à long terme.



Jeff Kehoe
Président du conseil

En 2015-2016, la SOFC continuera de gérer le portefeuille de placements du FODTE et la participation de la province dans le FOCR et le NVCF de façon efficace et rentable. Nous continuerons de favoriser le développement de l'écosystème du capital de risque ontarien et de conseiller et de soutenir la province dans ses politiques de capital de risque.

Nous vous informons du départ de Tony Vander Voet du conseil d'administration. M. Vander Voet était membre du conseil depuis la création de la SOFC. Nous lui sommes reconnaissants pour son engagement et le rôle déterminant qu'il a joué dans la réussite de la SOFC.

Nous tenons aussi à remercier les membres du personnel de la SOFC pour leur travail et les membres du conseil d'administration pour leurs recommandations et leur supervision tout au long de l'exercice. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec le personnel et le conseil en 2015-2016.



John Marshall
Président-directeur général

RAPPORT DE GESTION

LES MARCHÉS DE CAPITAL-RISQUE EN 2014²

En 2014, les placements de capital de risque ont augmenté considérablement en Ontario. Au total, la somme de 928 millions de dollars a été répartie entre 178 opérations et dans 143 sociétés, ce qui représente une hausse modeste une année sur l'autre du nombre total d'opérations, mais une augmentation appréciable du capital investi, soit 240 millions de dollars. L'exercice 2014 a couronné cinq années de conjoncture positive après la crise financière de 2008-2009 et marqué le retour de la stabilité sur les marchés des investissements, semblable à celle qui a prévalu de 2003 à 2006³.

Par secteur, les entreprises du secteur des TIC⁴ ont continué de dominer l'investissement dans le capital de risque en Ontario, ayant récolté 71 % des sommes investies. Les entreprises en démarrage du secteur des sciences de la vie ont bénéficié plus ou moins des mêmes investissements que lors des années précédentes (environ 19 %), tandis que les entreprises du secteur des technologies propres ont capturé un peu moins que la part moyenne du capital investi, soit 5 %⁵.

L'accès au capital est essentiel au développement d'un écosystème de capital de risque durable et prospère. En Ontario, les activités de souscription de fonds fluctuent d'une année sur l'autre, divers facteurs étant à l'origine de ces

fluctuations à la hausse ou à la baisse. En 2014, six fonds de capital de risque ont été lancés ou détenaient d'importants placements à la clôture en Ontario, totalisant 255 millions de dollars; trois de ces fonds ont succédé à ceux qui avaient été capitalisés à l'origine avec des placements du FOCR. Si un apport constant et régulier de capitaux locaux contribue considérablement à un écosystème de capital de risque stable, il convient de souligner qu'une bonne part de ses investissements en capital vient d'entreprises situées à l'extérieur de la province. En 2014, environ les deux tiers du capital investi connu⁶ venaient de l'extérieur de la province.

L'intervention du gouvernement par le biais du FOCR et du FODTE a joué un rôle clé en appuyant le marché au plus fort de la crise financière (2008-2009) et comblé un vide au moment où le marché est remonté pour se stabiliser. Bien que les investissements quasi record enregistrés en 2014 soulignent la reprise et la vigueur du marché, la province reste un catalyseur en lançant le NVCF afin de développer davantage le système du capital de risque ontarien. Au 31 mars 2015, le FOCR et le NVCF avaient pris 14 engagements envers des fonds établis en Ontario/axés sur l'Ontario totalisant plus de 275 millions de dollars.

L'incidence des fonds de capital-risque de la SOFC est décrite de façon plus détaillée à la section « Activités d'exploitation et résultats obtenus » ci-dessous.

² Les statistiques, les chiffres et les données mentionnés se rapportent à l'année civile et, sauf indication contraire, proviennent de Thomson Reuters.

³ Lorsqu'on compare la moyenne des investissements et l'importance des opérations entre 2003-2006 et 2012-2014.

⁴ Technologies de l'information et des communications.

⁵ Le pourcentage restant approximatif de 4 % concerne des secteurs de la technologie de moyenne et de faible technicité tels que définis par Thomson Reuters.

⁶ Selon Thomson Reuters, une tranche de 226 millions de dollars des investissements en capital est attribuable à des sources inconnues en 2014.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS OBTENUS

Fonds ontarien de capital-risque

Le programme d'investissement du FOCR a été mené à bien en 2014, et toutes les sommes sont engagées. Conformément aux lignes directrices relatives au portefeuille, 11 engagements ont été pris auprès de fonds de capital-risque admissibles, dont neuf concernent des fonds établis en Ontario ou axés sur l'Ontario totalisant environ

164 millions de dollars, et deux, des fonds non liés à l'Ontario totalisant 3,4 millions de dollars. Le FOCR a aussi réalisé sept co-investissements directs dans des sociétés ontariennes.

Au cours du cycle d'investissement, les capitaux engagés par le FOCR, outre les capitaux consentis par des tiers, dans des sociétés et des fonds établis en Ontario ou axés sur l'Ontario se sont élevés à plus d'un milliard de dollars.

Le portefeuille du FOCR comprend les fonds établis en Ontario et axés sur l'Ontario suivants :



Le portefeuille du FOCR comprend les co-investissements directs dans les entreprises ontariennes suivantes :



Fonds ontarien de développement des technologies émergentes

Au cours de l'exercice 2014-2015, la SOFC a approuvé neuf co-investissements complémentaires dans des entreprises faisant partie du portefeuille du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE), représentant environ 8,1 millions de dollars. Au cours de cette période, des

investissements complémentaires de 10,8 millions de dollars ont été consentis aux sociétés incluses dans le portefeuille du FODTE.

Conformément à la directive du ministère de mai 2012, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés, mais uniquement dans celles qui font déjà partie de son portefeuille, s'il y a lieu.

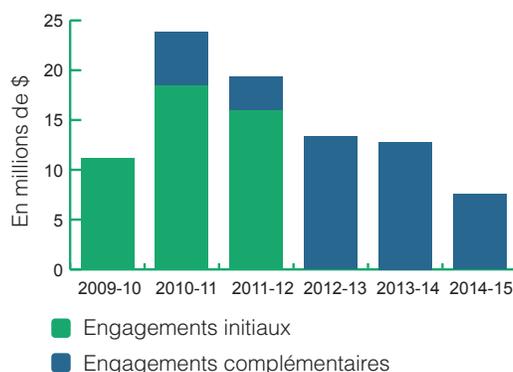
Au 31 mars 2015, le portefeuille de placements du FODTE comprenait les sociétés suivantes :



Depuis sa création jusqu'au 31 mars 2015, la SOFC a approuvé conditionnellement 71 co-investissements comprenant 27 placements initiaux et 44 placements complémentaires. L'engagement total de la SOFC s'établit à environ 88 millions de dollars, ce qui a permis de générer un capital supplémentaire de plus de 2,5 dollars de la part de tiers pour chaque dollar investi.

52 % des engagements en capital du FODTE sont des investissements initiaux et les 48 % restants, des investissements complémentaires.

Engagements du FODTE par exercice

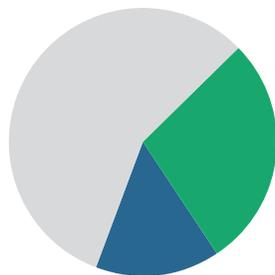


Les engagements du FODTE portent en grande partie sur des sociétés du secteur des médias numériques et des technologies de l'information et des communications, tendance qui cadre avec celle observée pour l'ensemble du marché de capital-risque en Ontario et ailleurs au Canada.

Les sociétés en prédémarrage ou en démarrage⁷ représentent la majorité des engagements en capital du FODTE à un ratio d'environ 2:1.

Engagements de co-investissement du FODTE par secteur

(% de l'engagement total en dollars)



- 57 % Médias numériques/TIC
- 28 % Sciences de la vie
- 15 % Technologies propres

Engagements de co-investissement du FODTE par phase

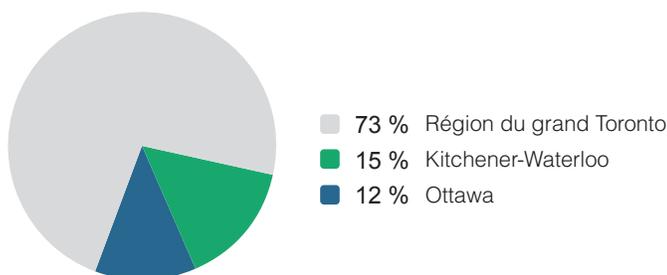
(% de l'engagement total en dollars)



- 33 % En expansion/Phase ultérieure
- 67 % En démarrage

⁷ Les entreprises sont classées en fonction de leur stade d'évolution déterminé au moment de l'engagement initial.

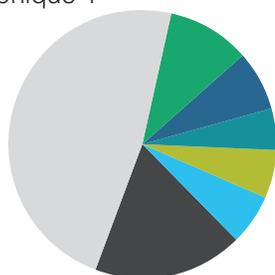
**Engagements de co-investissement
du FODTE par lieu**
(% de l'engagement total en dollars)



Conformément à la tendance observée pour l'ensemble du marché de capital-risque en Ontario⁸ la plupart des engagements en capital du FODTE ont été consentis à des sociétés établies dans la région du grand Toronto.

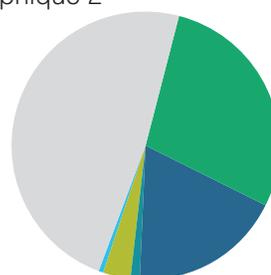
**Fonds amassés dans le FODTE
par type d'investisseur**

(% du montant total accumulé)
Graphique 1



**Fonds amassés dans le FODTE selon
le lieu de résidence des investisseurs**

(% du montant total accumulé)
Graphique 2



Par l'intermédiaire du FODTE, la SOFC a attiré un groupe diversifié d'investisseurs (Graphique 1) de différentes régions et investi avec eux dans des sociétés ontariennes. Au 31 mars 2015, plus de la moitié des capitaux souscrits provenait de l'extérieur de la province (Graphique 2).

Tel qu'il est indiqué dans les notes et les états financiers audités, au cours de l'exercice 2014-2015, certains investissements en capital-risque ont généré des baisses de valeur et des gains réels pour la SOFC, ce qui est normal pour tout fonds de capital-risque axé sur les sociétés en démarrage du secteur de la technologie tel que ceux gérés par la SOFC. La juste valeur actuelle du portefeuille indique que le portefeuille de placements du FODTE se situe plus ou moins à la valeur nominale.

⁸ Selon les données publiques sur les investissements en Ontario fournies par Thomson Reuters

Northleaf Venture Catalyst Fund

En janvier 2014, le NVCF était le premier fonds de fonds à être lancé en vertu du Plan d'action pour le capital de risque, de concert avec le gouvernement fédéral (par l'entremise de la Banque de développement du Canada) et des investisseurs du secteur privé, dont l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, OpenText Corp., Financière Manuvie et les grandes banques canadiennes (BMO Groupe financier, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Banque Scotia, et Groupe Financier Banque TD). Les principaux investisseurs ont choisi Northleaf Capital Partners (Northleaf) comme gestionnaire de fonds. Northleaf, qui fait aussi office de commandité, est responsable de toutes les décisions d'investissement. À ce jour, le NVCF a réussi à souscrire 233,5 millions de dollars et s'emploie activement à atteindre une clôture financière avec une capitalisation totale de 300 millions de dollars. La SOFC administre la participation de la province dans le NVCF.

Au 31 mars 2015, le NVCF a consenti des investissements aux gestionnaires de fonds établis au Canada ou axés sur le Canada :

versionone

XPV
making a difference in water

golden
VENTURE PARTNERS

 GEORGIAN
PARTNERS

 relayventures

Le NVCF a réalisé des co-investissements directs dans les sociétés canadiennes suivantes :

 silanis

VISIONCRITICAL

wattpad

 FRESHBOOKS
cloud accounting

esentire

Activités de l'écosystème du capital de risque ontarien

La SOFC appuie le développement de l'écosystème du capital de risque ontarien en :

- participant à des initiatives de capital de risque afin de promouvoir ses activités et les possibilités d'investissement en Ontario, d'obtenir d'autres renseignements sur le marché pour appuyer les politiques de capital de risque, et de recueillir des données sur les possibilités générées;
- collaborant avec le ministère aux politiques publiques de capital de risque afin de soutenir les efforts déployés par la province pour renforcer l'écosystème du capital de risque ontarien;
- sensibilisant les milieux du capital-risque aux diverses initiatives mises en œuvre par le gouvernement, qui étayent le mandat de la SOFC.

La SOFC a réussi à collecter plus de la moitié de ses capitaux depuis l'extérieur de l'Ontario grâce à ses activités de promotion du portefeuille de sociétés du FODTE auprès de fonds américains, d'autres investisseurs canadiens et de sociétés investisseuses. Ces activités de rayonnement lui ont aussi permis d'attirer un certain nombre d'investisseurs qui s'intéressent au marché du capital-risque ontarien, notamment des sociétés internationales qui ont des filiales en capital-risque, des investisseurs étrangers en capital-risque/de fonds privés, et des caisses de retraite.

Le 22 juin 2015

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers amène inévitablement la direction à faire des estimations fondées sur son jugement, particulièrement lorsque des opérations qui portent sur la période comptable considérée ne peuvent être arrêtées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 22 juin 2015.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée. La Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario peut procéder périodiquement à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes et en présenter, le cas échéant, les conclusions à la direction et au comité d'audit et des risques du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration de la société, en collaboration avec le comité d'audit et des risques, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant, le cas échéant, pour aborder les questions soulevées par ceux-ci et examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion

sur le fait que les états financiers de la SOFC donnent une image fidèle de sa situation financière selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, présenté à la page suivante, expose de façon sommaire l'étendue de l'examen effectué par l'auditeur et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,



John Marshall
président-directeur général



Le 22 juin 2015

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars, 2015 et 2014, les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et des pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance aux 31 mars 2015 et 2014, ainsi que des résultats de ses activités et des variations de son excédent de fonctionnement accumulé, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2

Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario

États de la situation financière

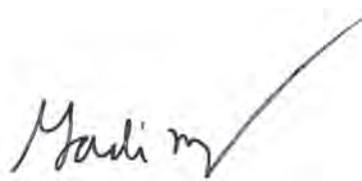
Aux 31 mars 2015 et 2014

	2015 \$	2014 \$
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 242 043	8 253 639
Titres négociables (note 5)	92 636 653	113 187 167
Comptes débiteurs (note 4)	10 015 077	3 145 833
Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) (note 6)	55 046 432	43 772 166
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) (notes 7 et 10)	63 488 462	59 076 002
Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) (note 8)	17 739 398	2 632 720
	243 168 065	230 067 527
PASSIF		
Comptes créditeurs (note 13)	281 327	312 500
	242 866 738	229 755 027
ACTIF NET		
Excédent accumulé	242 866 738	229 755 027
L'excédent accumulé se compose de :		
Excédent de fonctionnement accumulé	241 419 846	228 744 433
Gains de réévaluation accumulés	1 466 892	1 010 594
	242 886 738	229 755 027

Approuvé par le conseil d'administration



administrateur



administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

États des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014

	2015 \$	2014 \$
REVENUS		
Financement et paiements de transfert de la Province de l'Ontario		
FODTE (note 7)	8 000 000	14 996 703
NVCF (note 8)	-	50 000 000
Fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV) (notes 4 et 14)	10 000 000	-
Intérêts créditeurs	1 346 307	1 075 089
Revenu de placement – fonds (note 11)	79 522	1 182
Gains nets réalisés à la vente de placements dans des fonds	566 476	13 003 704
Gain de change	72 197	13 321
	20 064 502	79 089 999
CHARGES		
Remboursements au MRI (note 13)	820 548	1 035 319
Frais de gestion de la trésorerie (note 9)	37 986	32 608
Frais de services professionnels (note 9)	357 641	562 782
Allocations de présence – membres du conseil et des comités	12 008	10 100
Dépréciation de placements du FODTE (note 12)	6 160 906	2 652 198
	7 389 089	4 293 007
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	12 675 413	74 796 992
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ – DÉBUT DE L'EXERCICE	228 744 433	153 947 441
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ – FIN DE L'EXERCICE	241 419 846	228 744 433

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

États des gains et des pertes de réévaluation

Pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014

	2015 \$	2014 \$
GAINS DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉS – DÉBUT DE L'EXERCICE	1 010 594	171 143
Gains (pertes) de change non réalisés		
Change	693 452	462 182
Titres négociables	(146 559)	404 201
Montants reclassés dans l'état des résultats		
Disposition du placement dans le FODTE	(90 595)	(26 932)
	456 298	839 451
GAINS DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉS – FIN DE L'EXERCICE	1 466 892	1 010 594

États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014

	2015 \$	2014 \$
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	229 755 027	154 118 584
Excédent de fonctionnement	12 675 413	74 796 992
Gains nets de réévaluation	456 298	839 451
Augmentation de l'actif net	13 131 711	75 636 443
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	242 886 738	229 755 027

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014

	2015 \$	2014 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Augmentation de l'actif net	13 131 711	75 636 443
Pertes (gains) non réalisés attribuables aux titres négociables	146 559	(404 201)
Dépréciation de placements du FODTE	6 160 906	2 652 198
Gains réalisés à la vente de placements dans des fonds	(519 657)	(12 412 364)
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Augmentation des comptes débiteurs	(7 250 405)	(601 648)
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs	(31 173)	111 125
	11 637 941	64 981 553
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de titres négociables	(130 692 947)	(151 321 669)
Vente de titres négociables	151 478 063	77 532 183
Achat de placements dans le FO CR	(11 321 558)	(19 387 189)
Rendement du capital du FO CR	47 292	32 089 696
Achat de placements dans le NVCF	(15 106 678)	(2 632 720)
Achat de placements dans le FODTE	(11 514 032)	(11 436 315)
Vente de placements dans le FODTE	1 460 323	14 867 144
	(15 649 537)	(60 288 870)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE	(4 011 596)	4 692 683
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – DÉBUT DE L'EXERCICE	8 253 639	3 560 956
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – FIN DE L'EXERCICE	4 242 043	8 253 639

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2015 et 2014

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou la Société) est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi), qui a été promulguée le 1^{er} février 2009, à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI). Au 31 mars 2015, la SOFC relève du ministre de la Recherche et de l'Innovation (le ministre).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

- a) recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- b) recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés à l'alinéa 4a);
- c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

En juillet 2009, le *Règlement de l'Ontario 278/09*, pris en application de la Loi, a prescrit les objets additionnels suivants :

- a) acquérir, gérer et administrer un portefeuille de placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund (OETF) en anglais;
- b) recevoir, détenir, placer, vendre ou administrer des biens, immeubles ou meubles aux fins des objets décrits à l'alinéa 1a).

En mai 2013, le *Règlement de l'Ontario 149/13*, pris en application de la Loi, a prescrit d'autres objets additionnels de la Société, pour participer à la création d'un ou plusieurs fonds, acquérir des participations dans les fonds, et détenir, administrer et gérer ces participations, lorsque chaque fonds remplit les critères suivants :

- a)** Il reçoit un financement, direct ou indirect, notamment d'une ou plusieurs des entités suivantes :
 - i) le gouvernement du Canada;
 - ii) la Société;
 - iii) des entités du secteur privé.
- b)** Il vise notamment à promouvoir la création d'une industrie du capital-risque compétitive à l'échelle mondiale, à accroître l'offre et le déploiement efficace de capitaux d'investissement de départ, et à augmenter la dotation en gestionnaires de fonds performants pour gérer l'investissement de fonds de capital-risque en Ontario et au Canada.
- c)** Il investit dans l'une ou l'autre des entités suivantes, ou les deux :
 - i) d'autres fonds qui fournissent des fonds de capital-risque aux entreprises;
 - ii) des entreprises innovantes qui ont besoin de fonds de capital-risque.
- d)** Il est géré par un gestionnaire de fonds du secteur privé.

En janvier 2014, dans le cadre de l'engagement de 50 millions de dollars, pris par le gouvernement de l'Ontario, d'établir un nouveau fonds ontarien de capital-risque, la Société a pris un engagement initial de 36,25 millions de dollars à l'égard du Northleaf Venture Catalyst Fund LP, de concert avec le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé. En juillet 2014, l'engagement a été porté à un total de 38,75 millions de dollars.

En mai 2014, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV) au capital allant jusqu'à 30 millions de dollars. La Société cherchera à établir le fonds de capital en partenariat avec des fondations hospitalières et le secteur privé pour participer au financement de nouvelles sociétés ontariennes des sciences de la vie.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le MRI et la Société.

La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle. Elle est tenue de satisfaire aux obligations contractuelles de la Province de l'Ontario en qualité de commanditaire dans le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) et le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF). Il incombe aussi à la SOFC d'établir, de détenir, de gérer et d'administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE).

Le FOCR est une initiative conjointe entre la province de l'Ontario et les principaux investisseurs institutionnels. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario, qui, en retour, investissent dans des entreprises innovantes à forte croissance. Le FOCR a été établi pour fournir des fonds d'investissement à des gestionnaires de fonds de capital-risque et d'actions spéculatifs, capables d'obtenir des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises ayant pour but de créer des sociétés d'envergure aptes à soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

Le FODTE est structuré comme un fonds de co-investissement direct qui investit dans des entreprises innovantes à fort potentiel, en partenariat avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario visant à investir dans des sociétés innovantes, à fort potentiel et représentatives de l'Ontario, dans trois secteurs stratégiques : a) technologies propres; b) médias numériques et technologies de l'information et des communications; c) sciences de la vie et technologies de la santé de pointe.

Le NVCF est une initiative entreprise de concert par le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance canadiens, qui investissent en retour dans des entreprises innovantes à fort potentiel. Le NVCF a été institué pour poursuivre les buts et objectifs du FOCR, c'est-à-dire produire des rendements ajustés en fonction des risques en investissant dans des entreprises dans le but de créer de grandes sociétés aptes à soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial au titre de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par suite de l'établissement d'une taxe de vente harmonisée (TVH), la SOFC paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

L'exercice financier de la SOFC correspond à celui du gouvernement de l'Ontario et prend fin le 31 mars.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la SOFC est le dollar canadien. Toutes les informations fournies dans les états financiers ont été préparées conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales conventions comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en sommes d'argent connues et assujetties à un risque insignifiant de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides qui arrivent à maturité moins de trois mois après la date d'achat initiale.

Titres négociables

Les titres négociables cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres négociables qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes, autres que temporaires, liées à une dépréciation sont comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

L'investissement dans le FOCR est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Puisque les investissements dans le FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les placements du FOCR font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à une dépréciation est comptabilisée à cette date dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont constatés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés aux états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes, autres que temporaires, liées à une dépréciation sont inscrites aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à la dépréciation est comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à cette même date.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique Constatation des produits. Si la Société dispose d'éléments d'information selon lesquels les sommes dues seront perçues, ces sommes entrent dans les produits à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

L'investissement dans le NVCF est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du NVCF. Comme l'investissement dans le NVCF n'est pas négocié sur un marché actif, sa juste valeur ne peut être aisément déterminée. Après une période initiale d'au moins cinq ans d'engagements à l'égard des fonds sous-jacents, l'investissement dans le NVCF fera l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à une dépréciation sera comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à cette date.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable respective de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

La juste valeur respective des placements dans le FOCR et le NVCF ne peut être établie aisément et a été inscrite au coût. Ni le FOCR ni le NVCF n'ont un prix coté sur un marché actif. Sous réserve d'une politique relative à l'évaluation des dépréciations, la Société peut procéder à des contrôles périodiques des placements dans les fonds pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur autre que temporaire qui dénoterait une dépréciation. S'il est déterminé que le placement est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de dépréciation en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les co-investissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les titres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière. Tout gain ou toute perte non réalisés à ces dates sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé ou subisse une dépréciation autre que temporaire. Tous les autres investissements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la Province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des investissements du FODTE pour déterminer si les placements ont subi une perte de valeur autre que temporaire qui dénoterait une dépréciation. S'il est déterminé que les placements sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les charges de dépréciation sont immédiatement comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride et qu'un produit dérivé y est intégré, comme une option de conversion en actions, la valeur de ce produit dérivé à l'acquisition doit être évaluée à la juste valeur, à moins que ce produit dérivé soit lié et doive être réglé à la livraison d'instruments de capitaux propres non cotés, auquel cas le produit dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés catégorisés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Constatation des produits

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont cumulés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus de dividende sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à recevoir le dividende particulier, conformément aux dispositions de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à en recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les revenus provenant de distributions du FOCR et du NVCF sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à recevoir la distribution conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

Le financement reçu pour les projets du FODTE et du NVCF représente des sommes transférées à la Société par le MRI, tel qu'il est décrit aux notes 7 et 8, respectivement.

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent des sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive du Conseil de gestion du gouvernement concernant les organismes et les nominations (février 2015).

Les remboursements au MRI représentent des charges directes de la SOFC réglées par le MRI en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans le FOCR, le NVCF et le FODTE sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant des états des gains et des pertes de réévaluation aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

Incertitude relative à l'évaluation

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables pour le secteur public du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges au cours de la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à un risque de crédit, à un risque d'illiquidité, à un risque de change, à un risque de taux d'intérêt et à un autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note présente de l'information sur l'exposition de la SOFC à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Actuellement, les instruments de créance convertibles détenus dans le FODTE par la Société exposent celle-ci à un risque de crédit.

La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 5).

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque d'illiquidité en détenant de la trésorerie ou des investissements très liquides. De plus, le MRI octroie du financement à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats d'exploitation de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. Elle avait une exposition nette de 5 278 556 \$ au dollar américain au 31 mars 2015 (4 655 823 \$ en 2014). Une appréciation de 5 % (dépréciation de 5 %) du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2015 entraînerait une incidence de 263 928 \$ sur les états des gains et des pertes de réévaluation (232 791 \$ en 2014) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'incidence pourrait être importante.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux investissements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements du

FOCR et du NVCF prévus par leurs gestionnaires de fonds. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les investissements du FODTE est considérée comme étant minime, puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2015, si la valeur des investissements dans le FOCR, le NVCF et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 6 813 715 \$ (5 274 044 \$ en 2014). Les investissements effectués par l'intermédiaire du FOCR ou du NVCF ou dans le FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par la SOFC, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de forces externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute variation de valeur autre qu'une dépréciation temporaire à la date de l'état de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient être sensiblement différents.

4. COMPTES DÉBITEURS

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2015, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 15 077 \$ (13 681 \$ en 2014).

Les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à en recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Il n'y avait pas de créances consécutives aux dispositions réalisées en 2015 (3 132 152 \$ en 2014).

Le solde restant au 31 mars 2015, qui s'élève à 10 000 000 \$, représente une créance de la province de l'Ontario dans le Fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV), comme il est décrit à la note 14 (0 \$ en 2014).

5. TITRES NÉGOCIABLES

La SOFC peut investir à titre temporaire dans des fonds dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objectifs :

- a) obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; ou
- b) comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La valeur des placements dans des titres négociables au 31 mars se présente comme suit :

	2015		2014	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Bons du Trésor de la Province de l'Ontario échéant entre le 1 ^{er} avril 2015 et le 22 juin 2016, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	74 325 000	74 111 483	53 230 000	52 666 610
Bons du Trésor de la Province de l'Ontario échéant le 16 août 2015, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	18 577 000	18 525 170	61 052 000	60 520 557
	92 902 000	92 636 653	114 282 000	113 187 167

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, une variation de 1,00 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 1,1 million de dollars (1,3 million de dollars en 2014) sur les résultats d'exploitation.

6. FONDS ONTARIEN DE CAPITAL-RISQUE SC (FOCR)

Le FOCR a été créé en juin 2008 avec l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à y investir 90 millions de dollars. Ce fonds de 205 millions de dollars est une initiative mixte du gouvernement de l'Ontario et d'investisseurs institutionnels du secteur privé, créée pour investir principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des entreprises innovantes et à fort potentiel.

L'investissement dans le FOCR est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, et la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

7. FONDS ONTARIEN DE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES (FODTE)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à investir 250 millions de dollars. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) technologies propres; b) médias numériques et technologies de l'information et des communications; c) sciences de la vie et technologies de la santé de pointe.

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille et n'a eu aucune incidence sur les investissements déjà approuvés par le conseil d'administration de la SOFC qui n'avaient pas encore été conclus.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, les paiements de transfert reçus par le FODTE de la part du MRI totalisaient 8 000 000 \$ (14 996 703 \$ en 2014).

8. NORTHLEAF VENTURE CATALYST FUND LP (NVCF)

Le 27 mars 2013, le MRI a conclu un accord de paiement de transfert avec la SOFC pour investir dans un nouveau fonds ontarien de capital-risque par la suite appelé Northleaf Venture Catalyst Fund. Le nouveau fonds, constitué en société en commandite, a un objectif d'investissement de 300 millions de dollars et reçoit des fonds du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement du Canada et du secteur privé. Le gouvernement de l'Ontario a versé la totalité de la somme de 50 millions de dollars qu'il s'était engagé à verser à la Société avant l'établissement de cette société en commandite (NVCF) en janvier 2014.

En juillet 2014, la SOFC a accru son investissement initial, qui est passé de 36,25 millions de dollars à un total de 38,75 millions de dollars. Après la fin de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la SOFC a augmenté son investissement pour le porter à 44 millions de dollars. L'investissement dans le NVCF est constaté au coût, en fonction du capital appelé, déduction faite de tout remboursement effectué par l'associé commandité du NVCF. Comme les titres du NVCF ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La SOFC a les engagements contractuels décrits ci-dessous.

- a) En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour la SOFC. L'OOF est l'organisme de la Province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. La SOFC paie à l'OOF des frais pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- b) Aux termes de l'entente de société en commandite conclue avec le FOGR, la SOFC s'engage à faire des apports en capital sur avis d'appel de capital. Au 31 mars 2015, le capital non appelé totalisait 34 624 051 \$; cette somme sera utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- c) En vertu du contrat conclu entre Ernst & Young LLP (E&Y) et la SOFC, E&Y fournit des services et des activités de contrôle préalable destinés à évaluer les co-investisseurs du FODTE. La SOFC paie un montant forfaitaire ainsi qu'un tarif horaire pour ces services et activités, respectivement.
- d) En vertu du contrat conclu entre Covington Capital Corporation (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et des activités destinés à évaluer et à suivre les investissements du FODTE ainsi qu'à y mettre fin. La SOFC paie un montant forfaitaire ainsi qu'un tarif horaire pour ces services et ces activités, respectivement.
- e) En vertu du contrat conclu entre CanCn Accounting & Tax Inc. (CanCn) et la SOFC, CanCn fournit des services de comptabilité ayant trait aux activités de la SOFC. La SOFC paie un tarif horaire pour ces services.
- f) Dans le cadre de l'entente de société en commandite avec le NVCF, la SOFC s'engage à faire des apports en capital sur avis d'appel de capital. Au 31 mars 2015, le capital non appelé totalisait 21 010 602 \$; cette somme sera utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

10. INVESTISSEMENTS DANS LE FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme d'actions ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (CAD) ou en dollars américains (USD). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014.

	2015			2014		
	Coût d'acquisition \$	Valeur comptable \$	Éléments éventuels* \$	Coût d'acquisition \$	Valeur comptable \$	Éléments éventuels* \$
En CAD	65 106 802	58 759 822	350 000	54 685 216	54 420 179	4 225 000
En USD	5 893 925	4 728 640	422 200	10 215 766	4 655 823	-
	71 000 727	63 488 462	772 200	64 900 982	59 076 002	4 225 000

* Investissements de suivi que la Société s'est engagée à verser, mais qui n'ont pas été encore effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2015, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans 20 sociétés, représentant de 0,21 % à 4,56 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

11. REVENU DE PLACEMENT DANS LES FONDS

Au cours des exercices terminés les 31 mars 2015 et 2014, la Société a comptabilisé 79 522 \$ et 1 182 \$ respectivement en revenu de placement résultant d'investissements dans des fonds. En ce qui concerne les placements dans le FODTE, les intérêts cumulés réalisés ont été réinvestis dans de nouveaux titres des différentes entreprises du portefeuille du FODTE dans le cadre de l'échange ou de la conversion et sont imputés au coût historique de ces titres.

12. DÉPRÉCIATION DE PLACEMENTS DU FODTE

Pour les exercices terminés les 31 mars 2015 et 2014, la direction a déterminé des charges de dépréciation des placements du FODTE de 6 160 906 \$ et de 2 652 198 \$, respectivement, lesquelles ont été portées aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

13. COMPTES CRÉDITEURS

La Société et le MRI exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au MRI certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, notamment, de salaires, d'avantages sociaux, d'allocations pour technologie de l'information et frais de location accordés aux membres du personnel, de services juridiques externes, de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le MRI, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le MRI doivent faire l'objet d'une approbation. Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, la Société demande au MRI de confirmer que tout autre passif financier éventuel lié aux charges admissibles assumées au nom de la Société est couvert en totalité sans autre recours.

La Société comptabilise les charges admissibles remboursables au MRI dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le MRI, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Les remboursements payables à terme échu le 31 mars 2015 totalisaient 136 196 \$ (119 931 \$ en 2014).

Au 31 mars 2015, le solde de 145 132 \$ (192 569 \$ en 2014) représentait les dettes échues envers divers fournisseurs de services.

14. FONDS DE CAPITAL D'AMORÇAGE ET DE RISQUE POUR LE SECTEUR DES SCIENCES DE LA VIE (FCARSSV)

Le 27 mars 2015, le MRI a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le FCARSSV afin d'établir et d'investir dans un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie. Le fonds proposé a un capital allant jusqu'à 30 millions de dollars que le gouvernement de l'Ontario, des fondations hospitalières et le secteur privé se sont engagés à fournir.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a respecté les modalités et conditions de l'accord de paiement de transfert du FCARSSV en vertu de laquelle le MRI devait verser la totalité des 10 millions de dollars correspondant à son engagement de financement, qui a été reçu après la fin de l'exercice (0 \$ en 2014).

GOVERNANCE

APERÇU

La SOFC est une société mandataire de la Couronne et est désignée par le Conseil de gestion du gouvernement (CGG) comme une entreprise opérationnelle qui relève du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le ministre).

La gouvernance repose sur des processus qui permettent d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de la SOFC par la haute direction, le conseil d'administration et le ministre de la Recherche et de l'Innovation (le ministre). Cela consiste notamment à désigner les personnes et les groupes qui sont responsables des activités de la Société et préciser leurs rôles.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La structure de responsabilité de la SOFC découle de la loi qui la régit, *Loi de 2008 sur Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi). Il incombe au ministre d'administrer la loi en ce qui a trait à la SOFC. Cette loi et les directives émises par le Conseil de gestion du gouvernement, le ministre et la Commission de la fonction publique pour les organismes de la Couronne forment le cadre en vertu duquel la SOFC est régie.

Chaque année, le ministre est tenu de présenter le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil, puis le déposer à l'Assemblée législative. En outre, le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel de la SOFC. Le ministre communique avec la SOFC par l'intermédiaire du président du conseil, au sujet des politiques et des attentes du gouvernement la concernant.

Le président du conseil est comptable devant le ministre de la mission de la SOFC. Il lui incombe de conseiller et de renseigner le ministre au sujet des activités et des affaires de la SOFC. De plus, le président du conseil dirige et encadre les membres du conseil et le président-directeur général et veille à ce que la SOFC respecte les politiques et les directives gouvernementales applicables. Le sous-ministre s'assure que le ministre dispose de la capacité organisationnelle nécessaire pour surveiller la SOFC et que cette dernière gère ses risques de façon appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et rendent compte au ministre par l'entremise du président du conseil. Le conseil assume un rôle de supervision. Il supervise la gestion de la SOFC et s'assure que cette dernière s'acquitte de son mandat de la façon définie par la province. Le conseil se compose

de fonctionnaires employés par la Couronne et d'administrateurs indépendants. Il se réunit au moins une fois tous les trimestres et le président-directeur général et le personnel de la SOFC lui remettent régulièrement des rapports sur les activités de la SOFC et son observation des lois et politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil sont énoncées dans un code de conduite approuvé par le conseil.

Par ailleurs, deux comités secondent le conseil dans ses activités de supervision de la gestion de la SOFC. Le comité de vérification et de gestion des risques approuve le plan annuel d'audit préparé par les auditeurs externes indépendants de la SOFC et communique, au besoin, avec ses vérificateurs internes et la vérificatrice générale de l'Ontario au sujet des rapports financiers et des contrôles internes. Le comité de vérification et de gestion des risques examine aussi les politiques financières et les états financiers et les recommande au conseil. Il a aussi pour tâche d'étudier les principaux risques et les stratégies d'atténuation de la SOFC. Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'assurer que des mesures appropriées sont en place relativement à la rémunération, à l'évaluation du rendement et à la formation du personnel dans des domaines clés.

Le président-directeur général est comptable devant le conseil, dont le président du conseil, de la gestion courante de la SOFC et de l'exécution des fonctions attribuées par le conseil. Il lui incombe de gérer les activités quotidiennes de la SOFC, y compris la supervision du personnel. De plus, le président-

directeur général veille à ce que les politiques et procédures de la SOFC restent pertinentes et efficaces.

EXIGENCES CONCERNANT LA PRÉPARATION DES RAPPORTS FINANCIERS

La SOFC prépare des états financiers annuels audités conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de Comptables professionnels agréés Canada. Ces états financiers sont examinés et recommandés par le comité de vérification et de gestion des risques et approuvés par le conseil. Les états financiers annuels font l'objet d'un audit par un auditeur externe indépendant de la SOFC, qui décide si ces états financiers dressent un portrait fidèle de la situation financière de la SOFC et respectent les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Le comité de vérification et de gestion des risques et le conseil examine les conclusions de l'auditeur. Ces états financiers audités sont inclus sous forme d'annexe aux Comptes publics de la province. Des états financiers non audités sont préparés trimestriellement et présentés au comité de vérification et de gestion des risques et au conseil.

CONTRÔLES INTERNES

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles internes pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers afin de protéger les actifs de la SOFC et de gérer ses obligations.

Afin de s'acquitter de son devoir d'assurer la fiabilité des renseignements financiers et leur diffusion en temps opportun, la SOFC applique un système complet de contrôles internes, qui comprend des mesures de contrôle organisationnel et procédural. Le système de contrôles internes comprend :

- un plan d'activités exhaustif;
- la communication écrite des politiques et des procédures régissant la direction d'une entreprise et la gestion des risques;
- la répartition des tâches;
- la tenue et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- la sélection attentive des membres du personnel et leur formation;
- la mise à jour des politiques comptables et relatives aux risques financiers.

La SOFC continuera de perfectionner ses contrôles internes pour s'assurer qu'ils reflètent les pratiques reconnues de l'industrie et les directives gouvernementales pertinentes.

ACTIVITÉS

Conformément au modèle mis en place lors de sa constitution et dans le but de remplir son mandat, la SOFC demeure un petit organisme doté d'un effectif restreint qui participe aux activités d'exploitation, de gouvernance, de contrôle financier et d'investissement et est secondé par un nombre limité de fournisseurs externes de services spécialisés dans l'évaluation de fonds, les co-investissements directs, les investissements relatifs aux fonds de fonds ainsi que l'audit et la tenue des registres.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEFF KEHOE

Président

Nomination au conseil de la SOFC : juillet 2014

Fin de mandat : juillet 2017

Jeff Kehoe travaille actuellement à Difference Capital Inc. et a été associé directeur et avocat général jusqu'en avril 2014. Il a 10 ans d'expérience en supervision des marchés financiers canadiens à titre de directeur et de vice-président de la mise en application, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

Avant de travailler pour l'OCRCVM, M. Kehoe a été procureur de la Couronne et avocat de la Couronne pour le ministère de la Justice. Il détient un baccalauréat de l'Université de Windsor, un diplôme Juris Doctor de l'University of Detroit Mercy, une maîtrise en droit spécialisée dans les valeurs mobilières de la faculté de droit Osgoode Hall, un certificat Certified Regulatory and Compliance Professional de la Wharton University of Pennsylvania, et a suivi une formation dans le domaine des valeurs mobilières à Harvard. Il siège actuellement dans divers conseils privés et publics, notamment d'organismes de bienfaisance à but non lucratif. Il a récemment mené à bien le programme Corporate Directors (ICD. D) du Rotman Institute.

En 2012, il a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine pour ses contributions au Canada et a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en Ontario. M. Kehoe est président du conseil de la Société ontarienne de financement de la croissance et membre de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario.

GADI MAYMAN

Vice-président

Nomination au conseil de la SOFC : février 2009

Fin de mandat : janvier 2017

En sa qualité de directeur général de l'Office ontarien de financement (OOF), Gadi Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt et de gestion de la dette de la province, des projets de financement liés aux entreprises et à l'électricité, ainsi que des relations avec les banques et les marchés. Il est également chef de la direction et vice-président du conseil de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

Avant d'entrer au service du ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman a travaillé à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa et à la division internationale de la Banque TD. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées (génie industriel) décerné par l'Université de Toronto en 1981 et d'une maîtrise en administration des affaires octroyée par l'Université de Western Ontario en 1988.

M. Mayman est également membre du conseil d'administration d'Infrastructure Ontario et copréside le Joint Nuclear Funds Investment Committee, comité mixte de l'OOF et de l'Ontario Power Generation.

TONY LAMANTIA

Nomination au conseil de la SOFC : janvier 2014

Fin de mandat : janvier 2017

Tony LaMantia est sous-ministre adjoint, Division des investissements et de l'industrie, ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi/ministère de la Recherche et de l'Innovation de l'Ontario.

M. LaMantia a aidé le ministère à attirer des investissements dans la province et à collaborer avec l'industrie et les intervenants régionaux pour favoriser l'expansion des sociétés clés existantes. M. LaMantia était responsable du Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et du nouveau Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario, qui appuient les entreprises locales en Ontario.

Son expérience dans le secteur privé comprend des postes de direction au sein de sociétés innovantes axées sur la croissance dans les secteurs technologique et minier. M. LaMantia détient un baccalauréat spécialisé de l'Université de Waterloo, en Ontario.

ANNIE ROPAR

Nomination au conseil de la SOFC : avril 2014

Fin de mandat : avril 2017

Annie Ropar est directrice générale des finances à Aequitas Innovations Inc., nouvelle Bourse lancée au Canada en mars 2015. Avant de se joindre à Aequitas, elle était directrice principale, gestionnaire, Actions mondiales, RBC Marchés des Capitaux, et associée, RBC Capital Partners.

Mme Ropar a été membre de l'Emerging Leaders Committee de la Wellspring Cancer Support Foundation, présidente honoraire de la Team RBC pour la Princess Margaret Foundation Weekend to End Women's Cancer, et membre du Career Development Centre Advisory Council, Schulich School of Business.

Elle détient un diplôme en gestion des affaires (avec spécialisation) de l'Université Ryerson, ainsi que le titre de comptable professionnelle agréée et de CPA U.S.

TONY ROCKINGHAM

Nomination au conseil de la SOFC : février 2009

Fin de mandat : mars 2017

Tony Rockingham était sous-ministre adjoint, Division de l'innovation et de la commercialisation, ministère de la Recherche et de l'Innovation de l'Ontario, jusqu'à son départ à la retraite en septembre 2011.

Auparavant, il a occupé des postes de direction aux ministères de l'Énergie et de l'Environnement. Au début de sa carrière, M. Rockingham a travaillé dans l'industrie de l'électricité britannique.

Il est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel décerné par l'Université de Toronto en 1975 et d'un doctorat en génie mécanique octroyé en 1981 par l'Imperial College of Science and Technology de Londres, en Angleterre.

ADMINISTRATEUR DONT LE MANDAT A PRIS FIN EN 2014-2015

Tony Vander Voet

Fin de mandat : juin 2014

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

La rémunération totale versée aux membres du conseil au cours de l'exercice 2014-2015 s'est élevée à 10 925 \$.

POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation globale des risques et conçoit les stratégies d'atténuation appropriées. Le plan de gestion des risques de la Société est fondé sur les exigences énoncées dans la *Directive pour les agences et les nominations*⁹. Ce plan tient compte de la gestion des risques internes et des risques externes. Le cadre de gestion des risques de la SOFC est fondé sur les éléments suivants, mais la liste n'est pas exhaustive :

- risques financiers;
- risques associés aux ressources humaines;
- risques opérationnels;
- risques stratégiques.

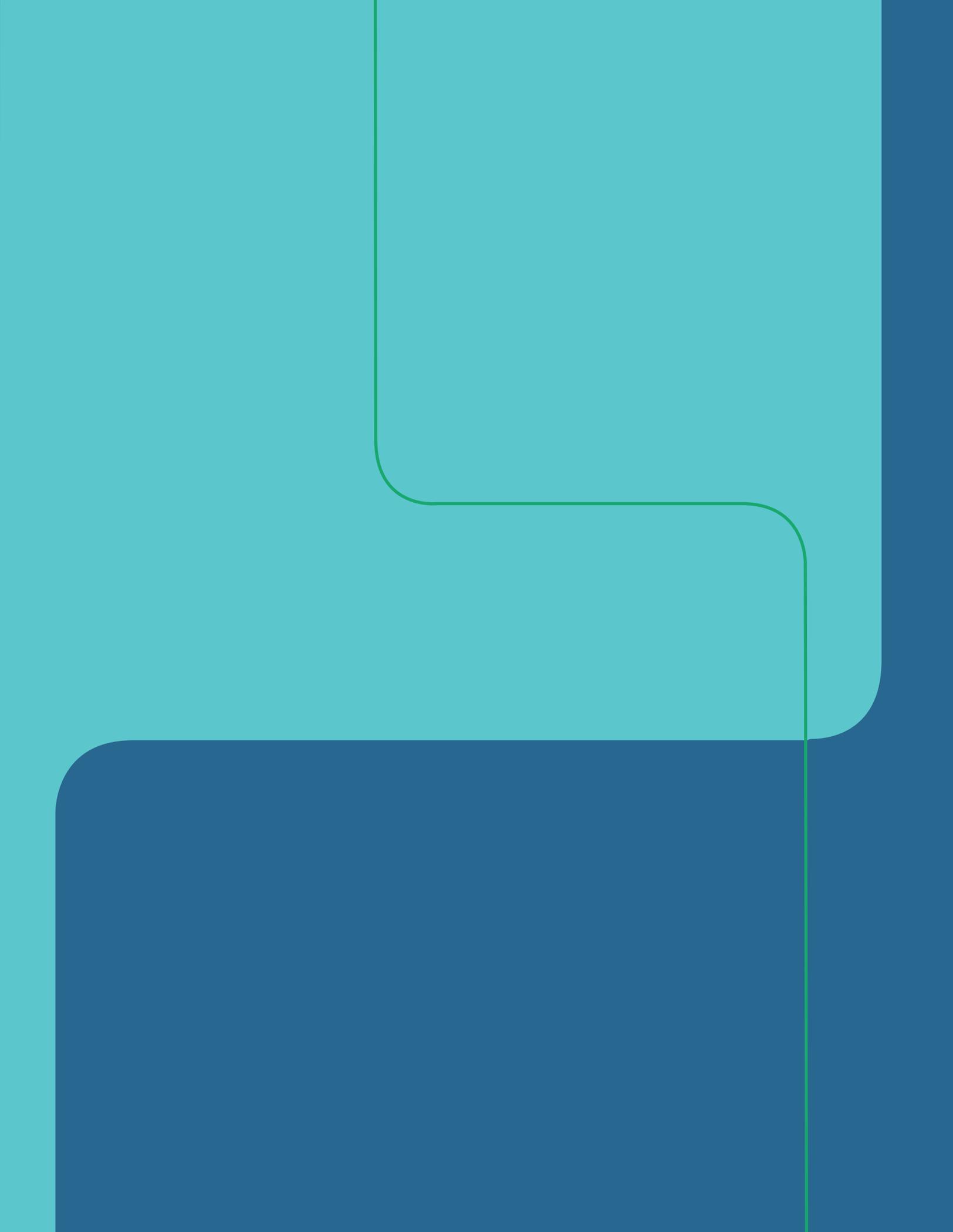
Outre le plan d'activités annuel de la SOFC, une évaluation exhaustive des risques est réalisée et présentée au conseil au moins tous les six mois. De plus, le président-directeur général informe le conseil de tous les risques potentiels ou avérés.

⁹ Applicable depuis février 2015 et pouvant être modifié de temps à autre ainsi que sur les modifications successives dont elle peut faire l'objet.

PERSPECTIVES POUR 2015-2016

Compte tenu de la stratégie et du mandat de la SOFC, plusieurs priorités ont été établies pour l'exercice 2015-2016 :

- entreprendre un examen stratégique des futurs projets et de l'orientation de la SOFC des cinq à 10 prochaines années, dont éventuellement un examen de sa gouvernance;
- continuer à gérer le portefeuille de placements du FODTE;
- administrer la participation de la province dans le FOCR et le NVCF;
- continuer d'appuyer le développement de l'écosystème de capital de risque ontarien et la mise en œuvre des politiques de la province en la matière.



COORDONNÉES

Pour obtenir des renseignements de nature générale,
veuillez communiquer avec la SOFC :

Société ontarienne de financement de la croissance
375, avenue University, bureau 700
Toronto (Ontario) Canada
M5G 2J5

Appels locaux : 416-325-6874
Appels sans frais : 1 877 422-5818
Télécopieur : 416 212-0794
Courriel : ocgc@ontario.ca
Site Web : www.ontario.ca/ocgc



Ontario

**Société ontarienne de
financement de la croissance**

♻️ Imprimé en Ontario, Canada sur du papier recyclé

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015 08/15

ISSN: 1920-3446

1923-5216 (En ligne)